

COMMUNIQUE DE L'ENTENTE SYNDICALE ERIS 33 (UFAP – FO)

« Le principe de précaution...mais pas pour les véhicules de l'ERIS de BORDEAUX »

Le 26 juin 2025, durant une rencontre avec la Cheffe du Département de la Sécurité et de la Détention (DSD), l'Entente Syndicale de l'ERIS 33 a de nouveau exprimé ses préoccupations concernant l'usure du parc automobile et le recours excessif aux équipes.

Actuellement, l'ERIS Bordeaux possède 10 véhicules dont 6 sont âgés de plus de 5 ans, et certains d'entre eux ont parcouru plus de 210 000 km, ce qui va à l'encontre des notes EMS2 suivantes : n°000049 du 28/01/2009, n°000216 du 29/05/2009 et n°000040 du 14/02/2011.

Des exemples concrets et inquiétants :

Le 25 juin, un véhicule a rencontré une panne juste avant de commencer une mission d'escorte 4 pour un DPS, avec le soutien des forces de sécurité intérieure. Néanmoins, la mission a été poursuivie en ne tenant pas compte des protocoles de sécurité.

Un autre cas, dans le cadre d'une mission PMF, le 1^{er} juillet, les agents ont utilisé un Renault Espace (ayant plusieurs témoins de défaillance) fourni par la DISP, ainsi qu'un véhicule de plus de 6 ans ayant un kilométrage dépassant 150 000 km.

L'ENTENTE SYNDICALE REFUSE QUE LE PERSONNEL SOIT MIS EN DIFFICULTÉ PAR UNE LOGISTIQUE DÉFAILLANTE.

Alors que le rythme des missions continue de s'intensifier et que les effectifs sont sollicités de façon croissante sur tout le territoire (sécurisation des transferts des narcotrafiquants vers les QLCO à venir...), l'état de dégradation du matériel roulant constitue une rupture nette avec les conditions minimales de sécurité attendues.

A cela s'ajoute l'absence d'une politique cohérente de renouvellement, laissant les équipes dans un flou total quant à l'avenir de leur dotation matériel.

ET SI UN ACCIDENT GRAVE DEVAIT SURVENIR ? QUI PORTERAIT LA RESPONSABILITÉ ?

DSD ? la chaîne de commandement contraint d'envoyer les agents sur le terrain avec des moyens défaillants ? les chauffeurs ? Devons-nous attendre un drame comme ceux survenus à Lille ou Marseille pour qu'enfin les alertes syndicales soient prises au sérieux ?

L'ENTENTE SYNDICALE ERIS 33 (UFAP - FO) refuse les rafistolages et exige :

- Le renouvellement des véhicules qui ne sont plus en adéquation avec nos missions
- Un plan de remplacement clair et durable
- Le respect des protocoles et des notes de service

Le principe de précaution ne doit pas être appliqué à géométrie variable ; s'il doit être instauré un jour, il doit être respecté tous les jours.

A Bordeaux, le 01/07/2025

L'ENTENTE SYNDICALE ERIS 33 UFAP- FO